

PAR COURRIEL



La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 14 décembre 2022 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

« [...] Copie de toutes les communications écrites entre des représentants de la station du Mont-Sainte-Anne et le MEIE au cours de l'année calendrier 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

Copie de toutes les communications écrites entre des représentants de Resorts of the Canadian Rockies et le MEIE au cours de l'année calendrier 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

Copie de toutes les communications écrites entre le ministre Fitzgibbon, et N. Murray Edwards, propriétaire de Resorts of the Canadian Rockies, au cours de l'année calendrier 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

Liste des rencontres réalisées par le ministre ou des représentants du Ministère avec N. Murray Edwards ou d'autres représentants de Resorts of the Canadian Rockies, au cours de l'année calendrier 2019, 2020, 2021 et 2022 »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient des documents en lien avec votre requête. Vous trouverez ci-joints les documents qui peuvent faire l'objet d'une divulgation. Prenez note que certains extraits ont été caviardés en application des articles 14, 22 à 24, 27, 32, 54 et 56 de la Loi sur l'accès.

Après analyse, nous constatons que d'autres documents ne peuvent toutefois vous être communiqués. En effet, certains documents contiennent, en substance, des renseignements ayant une incidence sur l'économie ou sur des décisions administratives et d'autres sont des documents du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Nous invoquons à l'appui de notre décision les articles 14, 22 à 24, 27, 32 et 34 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, un document ne peut être transmis puisqu'il appartient à la Société des établissements de plein air du Québec. Comme prévu à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous fournissons les coordonnées de la responsable de l'accès aux documents au sein de cet organisme advenant qu'il vous soit nécessaire de communiquer avec cette dernière :

M^e Marika Bussière
Accès aux documents
Directrice des affaires juridiques et de la gestion
contractuelle
2640, boul. Laurier, Tour Cominar #1300
Québec (QC) G1V 5C2
Tél. : 418 380-5875 #2471
bussiere.marika@sepaq.com

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Bouchard
Responsable de l'accès aux documents

Liste des articles invoqués de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient. Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

1982, c. 30, a. 27

32. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire.

1982, c. 30, a. 32.

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

De: Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé: 24 mars 2022 14:25
À: David Bahan
Objet: Appel téléphonique

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour David,

Serais-tu disponible pour un appel téléphonique demain en début de journée? [REDACTED] de retour la semaine prochaine.

Je suis disponible entre 10h et 11h.

Cordialement,

MAXIME CRETIN
Vice-Président & Directeur Général, Région de l'Est |

De: David Bahan
Envoyé: 20 avril 2022 14:56
À: Maxime Cretin
Objet: RE: Préparation

Peux-tu m'envoyer un teams ?
merci

David Bahan | Sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5698, poste 5656

De : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé : 20 avril 2022 14:54
À : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Préparation

Super. Merci beaucoup,

MAXIME CRETIN
Vice-Président & Directeur Général, Région de l'Est |

On Apr 20, 2022, at 1:27 PM, David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca> wrote:



Oui je pourrais vers 14h . Est-ce que ça peut fonctionner ?

David Bahan | Sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5698, poste 5656

De : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé : 20 avril 2022 13:08
À : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Objet : Préparation

Bonjour David,

Aurais-tu quelques minutes demain pour discuter de l'agenda de la rencontre de vendredi?

Merci et bonne journée,

MAXIME CRETIN
Vice-Président & Directeur Général, Région de l'Est |

Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

De: Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé: 3 juin 2022 12:52
À: David Bahan
Objet: RE: SMSA

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Ok pour moi.

De : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 juin 2022 12:01
À : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Objet : RE: SMSA



J'ai 30 min de 14h à 14h30 ?

David Bahan | Sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5698, poste 5656

De : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé : 3 juin 2022 10:58
À : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Objet : RE: SMSA

A quelle heure?

De : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé : 3 juin 2022 07:25
À : David Bahan <david.bahan@economie.gouv.qc.ca>
Objet : Re: SMSA

Bien reçu.

Merci,

MAXIME CRETIN

Vice-Président & Directeur Général, Région de l'Est |

On Jun 2, 2022, at 5:50 PM, David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca> wrote:



Ça devra aller en pm. Est ce possible ?

Merci

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé : Thursday, June 2, 2022 2:40:44 PM
À : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Objet : RE: SMSA

Salut David,

Je sors juste du Congrès des stations. J'aurais du temps demain matin si tu veux.

Maxime

De : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juin 2022 10:01
À : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Objet : RE: SMSA



Salut,

As-tu du temps pour que l'on se parle aujourd'hui ?

David Bahan | Sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5698, poste 5656

De : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé : 30 mai 2022 12:59
À : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Objet : SMSA

Bonjour David,

Est-ce que tu as du temps en fin de journée pour une brève rencontre?

Merci,

MAXIME CRETIN

Vice-Président & Directeur Général, Région de l'Est |

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

De: Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé: 17 juin 2022 10:44
À: David Bahan
Cc: Neil Jackson; Vincent Auclair
Objet: [REDACTED]

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

14h serait parfait.

MAXIME CRETIN
Vice-Président & Directeur Général, Région de l'Est |

On Jun 17, 2022, at 4:43 PM, David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca> wrote:



Un ou l'autre ça me va

David Bahan | Sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5698, poste 5656

De : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé : 17 juin 2022 10:43
À : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Neil Jackson <[REDACTED]>; Vincent Auclair <Vincent.Auclair@economie.gouv.qc.ca>
Objet : [REDACTED]

Bonjour David,
Je te propose que nous regardions le tout ensemble au cours de notre appel téléphonique.
Serais-tu disponible lundi à 14h ou bien encore 15h?
Merci.

MAXIME CRETIN
Vice-Président & Directeur Général, Région de l'Est |

On Jun 17, 2022, at 2:56 PM, David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca> wrote:



On pourra s'en parler en début de semaine sans problème.

[REDACTED]

David
size=1 width="99%" align=left>
David Bahan | Sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5698, poste 5656

De : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé : 17 juin 2022 08:06
À : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Neil Jackson <[REDACTED]>
Objet : [REDACTED]

Bonne journée,

MAXIME CRETIN
Vice-Président & Directeur Général, Région de l'Est |

On Jun 17, 2022, at 1:15 PM, David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca> wrote:



Bien reçu

[REDACTED]

David
Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé : jeudi, juin 16, 2022 2:34 p.m.
À : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Neil Jackson <[REDACTED]>
Objet : [REDACTED]

Bonjour David,

[REDACTED]

Il me fera plaisir de me rendre disponible demain en matinée (heure de Québec) si tu as des questions, ou bien lors de mon retour samedi. Si dans l'immédiat tu ne serais pas disponible, nous pourrions organiser un appel « teams » en début de semaine prochaine.

De: Maxime Cretin <[REDACTED]>
Envoyé: 4 juillet 2022 18:35
À: David Bahan
Objet: [REDACTED] appel en vison conférence

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour David,

[REDACTED]
Serais-tu disponible demain vers 14h?

Bonne soirée,

MAXIME CRETIN
Vice-Président & Directeur Général, Région de l'Est |

De: David Bahan
Envoyé: 12 août 2022 09:29
À: Maxime Cretin
Objet: [REDACTED]

Tu peux m'appeler sur mon cell [REDACTED]

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Maxime Cretin [REDACTED]
Envoyé : Thursday, August 11, 2022 4:13:20 PM
À : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Objet : [REDACTED]
Bonjour David,

Aurais-tu quelques minutes pour discuter [REDACTED] demain matin?

Merci,
MAXIME CRETIN
Vice-Président & Directeur Général, Région de l'Est |

De: Maxime Cretin [REDACTED]
Envoyé: 12 décembre 2022 14:34
À: David Bahan
Objet: RE: Rencontre

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Parfait.

Maxime

Maxime Cretin

Vice-Président et Directeur Général, Région de l'Est
VP & General Manager, Eastern Region

[REDACTED]
ski-stoneham.com | mont-sainte-anne.com | legrandvallon.com

Instagram : @montsainteanne | @stationstoneham
Facebook : /skistoneham | /montsainteanne



De : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 décembre 2022 14:33
À : Maxime Cretin [REDACTED]
Objet : RE: Rencontre



15h ?

David Bahan | Sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5698, poste 5656

De : Maxime Cretin [REDACTED]
Envoyé : 12 décembre 2022 13:25
À : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>
Objet : Rencontre

Bonjour David,

Je viens de discuter avec notre Chairman. Serait-tu disponible avant la fin de journée? T on heure sera la mienne.

Merci,
Maxime

Maxime Cretin

Vice-Président et Directeur Général, Région de l'Est
VP & General Manager, Eastern Region

[REDACTED]
ski-stoneham.com | mont-sainte-anne.com | legrandvallon.com

Instagram : @montsainteanne | @stationstoneham
Facebook : /skistoneham | /montsainteanne



Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.